

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 10 JUIN 2013 A 21 HEURES.

Présents : Mmes GOUTTE, BERNAUD et HERAUD.

Mrs BERNARD, HILARION, GABORIT, BOUSSARD, BRILLAUD, MARENDA, MICHEL, MIGLIORINI, ODIN et PONTACQ.

Absents : Melle BODEI (excusée).

Mr RIVIERE (pouvoir à Melle BERNAUD)

Secrétaire de séance : Mr BOUSSARD

Le compte rendu de la réunion du Lundi 13 Mai 2013 est soumis à approbation et est adopté à l'unanimité.

Mr BERNARD tient à préciser que la décision budgétaire modificative votée à l'occasion de cette réunion concernant les dépenses liées aux opérations de détermitage du local "ancien shaker" ne sera pas suivie d'effet puisque toutes les dépenses pourront être inscrites en dépenses de fonctionnement sur le budget 2013.

1) CRÉATION POSTE A.T.S.E.M. 1^{ÈRE} CLASSE À TEMPS NON COMPLET

Mme le Maire rappelle que madame Francine GUITARD, employée en qualité d'A.T.S.E.M. à l'école de Plassac, sera à la retraite à compter du 1^{er} septembre 2013.

Il est nécessaire de pourvoir à son remplacement.

Pour ce faire, un appel à candidature a été réalisé. De nombreuses offres sont parvenues de toute la France mais de nombreuses postulantes ne disposaient pas du diplôme souhaité.

Le choix s'est finalement porté sur une candidate demeurant dans la région bordelaise. Celle-ci se présentera aux enseignantes de l'école lundi prochain.

Il est donc nécessaire de créer un poste d'A.T.S.E.M. pour procéder à cette embauche.

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'ouvrir un poste d'A.T.S.E.M. 1^{ère} classe à compter du 1^{er} Septembre 2013 pour une durée hebdomadaire d'emploi de 27,50 h / 35^{ème} annualisées.

Le recrutement de la personne relève de la compétence exclusive du Maire.

2) ACCEPTATION DE CHÈQUE

Mme le Maire propose au Conseil d'accepter le versement à la commune par la compagnie d'assurances GROUPAMA d'un chèque bancaire d'un montant de 1.829,88 € correspondant, au titre du contrat de protection juridique, aux honoraires de l'Avocat de la commune dans le cadre du procès intenté par Mrs BELAUD et GIBERT, déduction faite de la franchise contractuelle.

Le Conseil accepte, à l'unanimité, le versement de cette somme de 1.829,88 € par la compagnie d'assurances GROUPAMA et mandate Mme le Maire pour procéder aux formalités d'encaissement du chèque bancaire.

3) MOTION SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Mme le Maire informe le Conseil que, dans le cadre du "débat responsable sur la transition énergétique", quelques conseils municipaux ou conseils communautaires ont été amenés à adopter des motions, notamment pour défendre des dispositions concrètes compatibles avec les ressources du pays et contribuant à relancer l'économie nationale. Ces motions adoptées dans le Blayais visent également à défendre le fonctionnement de la centrale nucléaire de Braud et St Louis tant que celui-ci sera autorisé par les diverses autorités.

Mme le Maire donne lecture d'un texte adopté, par exemple, par le Conseil municipal de St Martin Lacaussade.

Le Conseil, tout en approuvant le texte de cette motion, le trouve incomplet.

Ainsi, Mr BRILLAUD regrette que l'on n'aborde pas la question du stockage des déchets nucléaires, les dangers de l'industrie nucléaire mais également le coût du démantèlement d'une centrale nucléaire.

Mr GABORIT précise que la baisse de la production nucléaire risque d'entraîner une hausse du coût de l'électricité pour les usagers.

Il est alors procédé à la lecture du texte de la motion votée par le Conseil communautaire de la C.C.B. le 22 Mai 2013.

La majorité des élus souhaite effectivement le maintien en fonctionnement de la Centrale nucléaire du Blayais tant que celui-ci sera autorisé par l'Autorité de Sûreté Nucléaire.

Le Conseil municipal adopte, à la majorité, cette motion dont le texte est le suivant:

« L'énergie concernant la Nation toute entière, il faut en assurer la sécurité d'approvisionnement, la compétitivité économique et autant que possible l'indépendance énergétique alors que les importations hydrocarbures pèsent lourdement dans le déficit de la balance commerciale. Elle concerne aussi l'avenir de notre planète confrontée au réchauffement climatique du fait de l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre.

Face à ces enjeux et aux engagements pris par la France en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de contribution des énergies renouvelables (objectif minimum de 23 % d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie finale en 2020) et d'économies d'énergie (baisse de 20 % à l'horizon 2020), le gouvernement a voulu que s'ouvre un grand débat national sur la transition énergétique jusqu'en juillet 2013 qui conduira à un projet de loi de programmation à l'automne.

Une des quatre questions essentielles de ce débat s'intitule :

« Quelle trajectoire pour atteindre le mix énergétique en 2025 ? Quel type de scénarii possibles à l'horizon 2030 et 2050 dans le respect des engagements climatiques de la France ? »

Parallèlement à cela, le Conseil de politique nucléaire a acté le 28 septembre 2012, le principe de réduction de 75 % à 50 % de la part nucléaire dans la production totale d'électricité de la France entre 2017 et 2025. L'engagement de réduire fortement la production d'énergie nucléaire aura pour conséquence l'arrêt dans moins de 10 ans de 18 à 24 réacteurs nucléaires, dont les 4 du CNPE du Blayais.

Aussi, compte tenu de l'importance des enjeux de notre territoire, le Conseil Municipal de Plassac, tient à prendre position dans ce débat.

- 🕒 Il affirme qu'il est insensé d'entretenir la guerre des énergies et d'opposer renouvelable et nucléaire car c'est l'addition des deux énergies non carbonées qui peut constituer un début de réponse au problème énergétiques et climatique mondial à un coût acceptable pour la société.*
- 🕒 Il affirme que la France aura durablement besoin d'une part de nucléaire si l'on veut limiter notre dépendance en matière d'énergie fossile. Ce maintien du nucléaire à long terme dans le mix énergétique français implique une sûreté nucléaire irréprochable, d'où la nécessité de conserver une filière industrielle performante et tournée vers l'excellence.*
- 🕒 Il confirme la priorité orientée vers l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments et la lutte contre la précarité énergétique.*
- 🕒 Il demande d'être très vigilant sur toutes les décisions qui pourraient provoquer des hausses sur le coût de l'énergie pour les ménages alors que 3 millions de foyers (soit près de 11 % des français) éprouvent des difficultés à régler leur facture d'électricité.*
- 🕒 Comme de nombreux syndicats salariés représentatifs et à l'instar du groupe de contact regroupant 130 entreprises françaises concernées par l'énergie, il demande aux pouvoirs publics de revenir sur l'objectif des 50 % en 2025 qui précipiterait la fermeture de centrales compétitives détruisant ainsi de nombreux emplois et de travailler sur une optimisation de la durée de vie des centrales nucléaires avec un critère non négociable de sécurité et de sûreté, mais sans référence à leur seul âge.*
- 🕒 Il souhaite la poursuite de l'exploitation de la centrale du Blayais tant que son fonctionnement est autorisé par l'Autorité de Sûreté Nucléaire (A.S.N.).*

Les signataires de cette motion demandent sa consignation dans les conclusions du débat national sur la transition énergétique. »

Mme HERAUD vote contre, invoquant également le problème des déchets nucléaires ainsi que la nécessité de promouvoir les énergies renouvelables, notamment les éoliennes ou les panneaux photovoltaïques.

4) CONVENTION ATESAT

Mme le Maire rappelle au Conseil que la commune a conclu, depuis 2004, avec les services de la D.D.T.M. une convention A.T.E.S.A.T. pour une mission d'Assistance Technique pour conseiller la commune et l'assister dans la gestion de la voirie et dans le domaine de l'Aménagement et de l'Habitat.

La précédente convention a pris fin le 31 Décembre 2012.

Afin de continuer à bénéficier de ces prestations, elle propose de renouveler cette convention, à compter, du 1^{er} janvier 2013, de manière rétroactive, pour la période 2013/2015 pour un montant forfaitaire annuel de 260,68 €, rémunération non soumise à T.V.A.

Après discussions, le Conseil municipal décide, à la majorité, la signature d'une nouvelle convention ATESAT avec la D.D.T.M. pour la période 2013/2015 pour le montant indiqué ci-dessus.

Mr RIVIERE (pouvoir à Melle BERNAUD) s'abstient.

5) ENSEMBLE IMMOBILIER ROUTE DE LERS-LOUMÈDE : demande autorisation de rétrocession des espaces communs appartenant à Bouygues Immobilier au profit de la commune et autorisation de dérogation au P.O.S. pour le retrait des constructions par rapport aux voies publiques

Mme le Maire informe le Conseil que la société BOUYGUES IMMOBILIER envisage de déposer rapidement une demande de permis de construire pour le projet de construction de 20 logements supplémentaires à la Cité Piron.

Le Conseil municipal se félicite de la rapidité avec laquelle ce projet est conduit tout en émettant quelques réserves sur la question de la voirie permettant d'accéder au site.

Un plan de la future cité est présenté au Conseil. Il y est prévu, sur un terrain d'une superficie d'environ 11.600 m², la construction de 20 villas de 5 modèles différents comprenant de 3 à 5 pièces, desservies par une voirie centrale. Des espaces verts sont également envisagés.

Par courrier électronique du 30 Mai 2013, la société BOUYGUES IMMOBILIER demande au Conseil d'adopter 2 décisions, lesquelles devront être jointes au dépôt du permis de construire.

Après débats, le Conseil municipal accepte, à la majorité, la rétrocession par BOUYGUES IMMOBILIER à la commune des espaces communs, identifiés sur le plan présenté (voie de circulation, espaces verts, bâche à incendie).

Il est cependant rappelé la difficulté actuelle à raccorder cette future voie de circulation à une voirie publique existante.

Mr RIVIERE (pouvoir à Melle BERNAUD) s'abstient.

Après débats, le Conseil municipal accepte, à la majorité, une dérogation au P.O.S. actuel (article UC 6) pour le retrait des constructions par rapport aux voies publiques, pour le porter de 4 m à 7,50 m..

En effet, le P.O.S. prévoit un retrait maximum de 4 m et le projet de BOUYGUES IMMOBILIER envisage des retraits jusqu'à 7,50 m, notamment pour positionner devant le garage de chaque maison une place de stationnement adaptée aux personnes à mobilité réduite, les maisons devant par ailleurs être reculées au-delà de 4 m par rapport aux voies publiques.

Mr RIVIERE (pouvoir à Melle BERNAUD) s'abstient.

6) DÉCISIONS MODIFICATIVES

Mr BERNARD expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à une décision budgétaire modificative concernant le budget "développement économique".

Il s'agit, en réalité, d'une simple régularisation d'écritures de nature patrimoniale découlant d'une erreur d'inscription suite à la construction de la boulangerie, s'agissant d'un immeuble de rapport.

Il faut changer l'imputation budgétaire de ce bien et cette opération n'a donc aucune conséquence directe sur le budget actuel.

Le Conseil accepte, à l'unanimité, la décision budgétaire consistant à affecter la somme de 15.411 € du compte R 2115 (terrains bâtis) vers le compte D 2132 (immeuble de rapport) pour 13.385 € et vers le compte D 2153 (réseaux divers) pour 1.626 €, toutes ces écritures étant passées au chapitre 041 (opérations patrimoniales)

7) **AMÉNAGEMENT DU PORT** : déclaration d'existence de la digue, demande de subvention CG enfouissement des réseaux, mission de maîtrise d'œuvre génie civil France Télécom, demande avance remboursable au SDEEG et demande de subvention FEMREB éclairage public.

Mr BERNARD informe le Conseil municipal que le dossier suit normalement son cours avec l'aide du cabinet d'architecte LAIZE , mandaté par la commune pour suivre ce projet, le Conseil général manifestant un réel intérêt pour l'ensemble du projet.

Plusieurs délibérations doivent être adoptées en Conseil.

Il est nécessaire de procéder à une déclaration d'existence d'une digue pour la rive droite du port, condition indispensable pour l'obtention de subventions.

Plusieurs élus trouvent cette déclaration surprenante, dès l'instant où des subventions ont déjà été allouées pour la remise en état de cette digue.

Après discussions, le Conseil municipal décide, à la majorité, de procéder à cette déclaration d'existence d'une digue auprès des services de la D.D.T.M. et mandate Mme le Maire pour ce faire.

Melle BERNAUD et Mr RIVIERE (pouvoir à Melle BERNAUD) votent contre.

Mr BERNARD fait une rapide compte rendu de la réunion qui s'est récemment tenue avec les services concernés et présente 3 croquis pour l'aménagement de la place du Port.

En attendant de faire un choix définitif, l'enfouissement des réseaux peut être engagé et, pour ce faire, il est demandé au Conseil Municipal d'adopter plusieurs délibérations.

Mr BERNARD présente le montage financier de l'opération.

Pour le réseau électrique, la dépense envisagée, pour *l'enfouissement du réseau basse tension*, est estimé à 27.000 € HT subventionnable par le Syndicat d'Electrification du Blayais à hauteur de 40 %, par ERDF à hauteur de 40 %, le solde restant à la charge de la commune pour un montant de 5 400 € (TVA non applicable).

Pour le réseau téléphonique, le montage financier présenté par France TELECOM pour les travaux de câblage fait apparaître un montant de 621.00 € du par la commune et un montant de 566.81 € pris en charge par France TELECOM.

La dépense, pour le génie civil, s'élèverait à 10 481.50 € HT € avec la mission du coordonnateur en matière de sécurité et de protection s'élevant à 733.71 € (TVA non applicable), subventionnable à 25 % par le Conseil Général.

Après discussions, Le Conseil accepte, à la majorité, de procéder à une demande de subvention auprès du Conseil général pour l'enfouissement des réseaux (génie civil F.T. et de câblage) pour un montant de 2.387 € et mandate Mme le maire pour procéder aux formalités nécessaires.

Mr RIVIERE vote contre

Après discussions, le Conseil municipal accepte, à la majorité, de confier au S.D.E.E.G., Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde, un mandat de maîtrise d'œuvre et de coordination SPS pour la réalisation de travaux d'éclairage public et de génie civil de réseaux de télécommunications "réseaux éclairage public et France Télécom" au Port et ce, pendant le délai d'exécution des travaux, la rémunération s'établissant à, 6 % du montant HT des travaux pour la maîtrise d'œuvre et à 1 % de montant HT des travaux pour la mission Coordination Hygiène Sécurité, et mandate Mme le maire pour procéder aux formalités nécessaires.

Mr RIVIERE vote contre

Pour l'éclairage public, la dépense totale s'élèverait à 23.129 € TTC (frais de gestion de 2558.53 € et de CHS de 170.57 € inclus – TVA non applicable) pour laquelle une subvention peut être accordée par le Syndicat d'Electrification du Blayais pour 8.095,19 € (soit 35 % de la dépense). La somme de 19.785,97 € pourrait être réglée par avance remboursable accordée par le S.D.E.E.G, remboursable sur 10 ans.

Après discussions, le Conseil municipal accepte, à la majorité, de demander au S.D.E.E.G une avance remboursable d'un montant de 19.785,97 € pour un coût des travaux estimé à 23.129,12 € TTC (soit montant estimé des travaux de 17.056,87 € HT + coût de la maîtrise d'œuvre de 2.729,10 € HT + montant de la TVA de 3.343,15 €) et mandate Mme le Maire pour procéder aux formalités nécessaires.

Mr RIVIERE vote contre.

*Après discussions, le Conseil municipal décide, à la majorité, de procéder à une demande de subvention auprès du Syndicat d'Electrification du Blayais, au titre du FEMREB, pour l'enfouissement du réseau d'éclairage public et mandate Mme le Maire pour procéder aux formalités nécessaires.
Mr RIVIERE vote contre.*

8) QUESTIONS DIVERSES

- Départ en retraite :

Un vin d'honneur sera donné en mairie le mardi 2 Juillet 2013 à 18 heures 30 à l'occasion du départ à la retraite de Mme Francine GUITARD.

- Mascaret :

Une rencontre doit être organisée au plus vite avec le Président de l'association des Ateliers du Mascaret au sujet d'un projet de bibliothèque dans la maison des associations.

- Salon de coiffure :

L'inauguration du salon aura lieu le Samedi 28 Septembre 2013 à 17 heures, en présence des différents financeurs.

- Ecole :

Un projet d'ouverture d'une classe à CARS pour les enfants de 2 à 3 ans de familles situées « dans un environnement social défavorisé » est à l'étude. D'une manière générale, des rumeurs persistent sur une possible fermeture de classe à PLASSAC. Le Conseil espère que le projet de constructions de 20 nouvelles maisons à PLASSAC permettra, notamment, d'éviter cette fermeture.

- Ralentisseurs à la Maisonnette :

Suite à quelques problèmes, un transport sur les lieux est décidé.

- Ecole :

Les ordinateurs provenant d'un don de la Caisse des Dépôts et Consignations ont été livrés à l'Ecole.

- Chemins de randonnées :

Mr ODIN demande que l'on prévoit rapidement un nettoyage de ces chemins.

- Ecole :

47 réponses ont été reçues dans le cadre de l'enquête sur les rythmes scolaires. Elles sont en cours d'analyse.

- Assainissement :

L'étude sur le réseau d'assainissement se poursuit. Des entrées d'eaux pluviales dans le réseau ont été décelées au niveau de la rue du Port.

Par ailleurs, des travaux importants seront à prévoir concernant la station de relevage au Peyrat.

- Travaux :

Les travaux sur la route du Cassard, sur la route de Brignon et sur le terrain du Four à Chaux sont terminés. Les travaux sur la route de Chardonnet et sur la route de la Taillande sont prévus la semaine prochaine.

Concernant la route du Cassard, des travaux doivent être réalisés suite à un bouchage de fossé consécutif à un glissement de terre et ce, pour un montant de 2.368 €. Un contact sera pris avec le propriétaire du terrain concerné pour un éventuel partage du coût de ces travaux.

- Matériel communal :

Une proposition d'achat de l'épareuse pour un montant de 1.500 € a été formulée.

- Radars pédagogiques :

Ces derniers ont été livrés et l'entreprise doit fixer rapidement une date pour leur installation.

La séance est levée à 23 heures.